Gestion collective des déchets sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (01)

expérience exemplaire

Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain

Auteur :

Les bergeries
1150 Saint Vulbas
Voir le site internet
Inès Quinty
ines.quinty@plainedelain.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le SMPA assure l'aménagement, la commercialisation, l'animation et la gestion des équipements et des espaces communs du parc depuis sa création. Le respect de l'environnement est un des piliers de sa stratégie d'aménagement, traduit notamment par sa certification ISO 14001 et enregistrement EMAS. L'organisation d'une gestion collective des déchets s'est inscrite naturellement dans cette démarche de mise en place de projets communs à caractère environnemental, en alternative à une gestion individuelle par chacune des entreprises avec son propre prestataire.

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain comporte 127 entreprises de taille variées et de secteurs variés (R&D, services, industrie…).

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Aucun objectif n'a été fixé en amont des deux opérations (collecte bisannuelle de déchets dangereux diffus (piles, néons, peintures, solvants,…) et collecte en porte-à-porte de déchets industriels banals DIB). La philosophie du parc est de proposer des moyens d'amélioration, des solutions aux entreprises qui adhèrent au projet si elles le souhaitent. Il n'y a pas de contrainte de participation.

Résultats quantitatifs

Les deux dernières campagnes de collecte des déchets dangereux diffus ont permis la collecte 24 tonnes (7 tonnes en octobre 2010 et 17 tonnes en mai 2011).

70 à 80 % des entreprises du parc participent à la gestion collective des DIB.

Résultats qualitatifs

Aucun résultat qualitatif n'a été mentionné.

MISE EN OEUVRE

Planning

Deux types de gestion collective ont été mis en place : la collecte des déchets dangereux diffus par campagnes biannuelles proposées à toutes les entreprises du parc et la collecte en porte-à-porte des déchets industriels banals DIB (papiers, cartons, plastiques,…) pour les entreprises adhérentes au Club des Entreprises du Parc.

- 2005 : à l'initiative du Club des Entreprises, étude de faisabilité avec 3 phases : analyse des besoins et diagnostic de la situation existante ; identification des scénarios envisageables, choix de la solution et programme d'action pour la mettre en place
- 2005 - 2008 : 1er contrat de collecte des déchets dangereux diffus et collecte des DIB
- 2008 - 2011 : renouvellement des contrats de collecte
- 2009 : 1ère mutualisation de l'entretien des séparateurs à hydrocarbures
- 2010 : nouvelle consultation pour la collecte des DIB visant à sélectionner 2 prestataires de collecte (la sélection de plusieurs prestataires permet de maintenir la concurrence et donc de maintenir un bon niveau de service)
- 2011 : année test de la collecte des DIB avec 2 prestataires.

Moyens humains

Il n'y a pas eu de recrutement spécifique à l'opération. Le suivi des opérations est assuré par la responsable environnement & sécurité du SMPA à hauteur d'au maximum environ 20 % de son temps de travail.

Moyens financiers

Aucun. Le montage des opérations a été assuré en interne par le SMPA et le Club des entreprises.

Moyens techniques

Des contrats de référencement sont signés entre les prestataires de collecte retenus et le SMPA, qui fixent des prix plafond pour les prestations et imposent un suivi des quantités collectées. Les relations entre les entreprises du parc bénéficiant de la gestion collective et les prestataires dépendent ensuite de contrats bilatéraux classiques.

La location ou l'achat des conteneurs relève du choix propre des entreprises et est précisé dans le contrat bilatéral entre l'entreprise et le prestataire de collecte.

Partenaires mobilisés

La CCI de l'Ain a participé au montage du projet.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Les déchets pris en compte dans ces opérations de gestion collective n'étant pas spécifiques d'une région ou d'un secteur d'activité, d'autres parcs ou zones industrielles pourraient s'inspirer de cette gestion mise en place par le SMPA.

Difficultés rencontrées

L'exemplarité réside dans l'intégration de ces opérations dans une gestion globale du parc tournée vers le respect de l'environnement dans une approche de développement durable.

Recommandations éventuelles

L'importance d'avoir une structure porteuse de l'opération et en lien direct avec les entreprises (syndicat, club d'entreprises,...) a été soulignée.

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | ENTREPRISE | GESTION COLLECTIVE | DECHET DANGEREUX

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE

administrateur.optigede@ademe.fr

Direction régionale toutes les régions